



CDC N°CSE 001
ind2

OBJECTIFS :

Faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier et analyser les risques professionnels.
- Maîtriser les missions du comité et ses règles de fonctionnement
- Préparer et organiser les réunions de CSE.
- Connaître les moyens des membres du CSE pour exercer leur mandat.
- Analyser les accidents du travail
- Gérer les interventions des sociétés extérieures

Public : Salariés membres du CSE

Pré requis : Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre cette formation.

Durée : 35 heures : alternance de pratique et de théorie

Moyens pédagogiques : Moyens audiovisuels et salle de formation

Apports théoriques

Mises en situation

Modalités de suivi et d'évaluation : Test pratique tout au long de la formation
Test écrit en fin de session

Evaluation : Attestation individuelle de fin de formation

PROGRAMME :

Côté fonctionnement

- Taille de l'entreprise et CSE (seuil de 50 salariés), composition du CSE ;
 - Ordonnances Macron sur le dialogue social ;
 - Attributions, fonctionnement, composition, missions du CSE, cadre juridique, rôle et statut des membres (président, secrétaire, trésorier), commissions obligatoires, règlement intérieur ;
 - Convocation, ordre du jour, procès-verbal ;
 - Missions des IRP, missions des experts en cas de recours par le CSE ;
 - Santé et sécurité au travail, CSSCT + de 300 salariés, enjeux, cadre réglementaire, démarche de prévention, analyse des risques DUERP...
 - Moyens, outils de communication ou enquêtes auprès des salariés ;
 - Moyens et budget du CSE, activités sociales et culturelles ;
 - Obligations comptables et assurances obligatoires ;
- heures de délégation : partage, report, règles.

Côté économique

- Principes comptables pour le CSE ;
- Organisation et conditions d'efficacité ;
- Pourcentage de fonctionnement et subvention des activités sociales et culturelles ;
- Calcul des différentes subventions et séparation des budgets ;
- Assurances obligatoires, documents annuels et comptes en séance plénière, présentation des comptes et des prévisions aux salariés ;

Prévention

- Analyses d'accidents ;
 - Analyses des situations dangereuses ;
 - Gestion des entreprises extérieures ; (+ de 50 salariés)
 - Prévention des risques liés à l'activité physique
 - Responsabilités, délégation de pouvoir ;
 - Visite et / ou inspection terrain sur site ;(+ de 50 salariés)
- analyse d'accident et/ou de situation à risque sur site.

- Questions/Réponses

